

	<p style="text-align: center;">SUPAP-FSU</p> <p style="text-align: center;">6 rue Pierre Ginier 75018 Paris</p> <p style="text-align: center;">tél. : 01 44 70 12 80 fax : 01 44 70 12 85</p> <p style="text-align: center;">e-mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr</p>	
---	---	--

Réforme des rythmes scolaires

Faut-il croire aux promesses ?

Le Maire a rencontré, à nouveau lundi 25 février les organisations syndicales de la Ville de Paris sur la réforme des rythmes scolaires. Il a annoncé :

- La création de 250 postes pour déprécariser les personnels de la direction des affaires scolaires, de la direction des affaires culturelles et de la direction de la jeunesse et des sports ainsi que la titularisation de 450 agents contractuels en 2013.

L'avis du SUPAP-FSU : les mesures de titularisation sont celles prévues par la loi de mars 2012 sur la déprécarisation. A ce stade, elles ne visent pas que les personnels concernés par les rythmes scolaires. La création de 250 postes pour déprécariser les personnels correspond à une offre de CDI à une partie des 800 vacataires présents depuis plus de 6 ans à la Ville de Paris sur toute les directions de la Ville, principalement à la direction des affaires scolaires. La Ville de Paris appliquerait tout simplement le droit sans pour autant offrir à ces agents la possibilité d'être candidat au processus de titularisation comme nous l'a indiqué la DRH.... Rappelons que l'emploi de vacataire sur des emplois permanents est en effet illégal... ce que la Ville reconnaît enfin !

Que si la réforme était mise en œuvre en septembre prochain, s'ajouteraient selon le Maire les mesures suivantes :

- La création de 750 postes additionnels dès le budget supplémentaire de juillet 2013 au titre de la déprécarisation.

L'avis du SUPAP-FSU : Il s'agirait alors de donner des CDI à une partie ou à la totalité des 2500 vacataires présents depuis plus de trois ans à la Ville de Paris et dont la quotité de travail serait supérieure à 30% sur l'année...mais ces postes au départ seraient pour la grande majorité sur la base de temps incomplet. Là encore, la Ville de Paris appliquerait tout simplement le droit.

- la suppression du plafond des 910 heures pour les vacataires qui correspond à une demande unanime des organisations syndicales ;

L'avis du SUPAP-FSU : ce plafond n'avait aucune base légale depuis longtemps. Il précarise les personnels et en plus désorganise le périscolaire et les projets pédagogiques. De nombreux contrats doivent s'arrêter fin mars...Le Maire de Paris soumettrait-il la reconduction des contrats à un chantage sur la date de la réforme. Pourtant les organisations syndicales, la Direction des affaires scolaires, la direction de la jeunesse et

des sports et celles des affaires culturelles demandent depuis plus d'un an la suppression de ce plafond dans l'intérêt même du service.

- Le renforcement de deux agents par circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE).
- La structuration d'une filière d'animation avec un corps de catégorie B pour les directeurs de centres de loisirs.

L'avis du SUPAP-FSU : bonne nouvelle correspondant à une demande de notre organisation (un peu seule sur ce point) dans le cadre de la réforme de la catégorie B. le nombre de postes offerts est toutefois très incertain et à ce stade il semblerait hors de question de proposer cette perspective à tous les directeurs de centre. l'accès à la catégorie A pour certains agents de catégorie B a aussi été évoqué.

- Pour les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), le recentrage sur leur cœur de métier (s'occuper des enfants) en les déchargeant d'une partie des tâches de ménage.

L'avis du SUPAP-FSU : les tâches de nettoyage pourraient être confiées aux personnels des caisses des écoles cumulant ainsi deux temps incomplets...mais il serait souhaitable d'avoir un employeur unique et des postes de titulaires.

- En fonction des résultats de la consultation des Parisiens lancée vendredi dernier sur le site Paris sur le choix des temps périscolaires additionnels, d'autres mesures seront étudiées en particulier en ce qui concerne les ASEM ou les professeurs de la Ville de Paris dont l'activité restera uniquement concentrée sur le temps scolaire.

L'avis du SUPAP-FSU : oui à une ASEM par classe en école maternelle, oui à la création de nouveaux postes de PVP dont on a supprimé des dizaines d'emploi, oui à une large concertation entre les enseignants, les personnels de la Ville, les parents sur les différentes hypothèses d'organisation du temps à l'école et dans le périscolaire. Mais, il faut du temps...surtout si dès la rentrée 2014 le temps scolaire est complètement réorganisé avec la suppression de deux semaines de congé d'été, il faut connaître le nombre d'emploi nécessaire en fonction des différentes organisations possibles des rythmes scolaires, donner dès maintenant les moyens en terme de formation et d'organisation des services. Il faut un état des lieux direction par direction de l'impact sur les personnels et le service public. Le SUPAP-FSU a notamment attiré l'attention du Maire sur la situation des conservatoires.

Par ailleurs nous n'admettons pas que la déprécarisation nécessaire des personnels soit soumise à un chantage, alors que cette situation de précarité est illégale et que la déprécarisation serait un moyen de préparer la réforme. Nous ne voulons pas non plus que les postes créés qu'ils soient d'animateurs, de professeurs, d'agents de service des écoles maternelles ou de personnels administratifs le soient par redéploiement et nous voulons sur ce point des engagements fermes et précis.

*Nous refusons la division entre enseignants et personnels de la Ville qui concourent tous pour un service public de qualité. Nous demandons le report de la réforme en 2014, **si le décret est maintenu**, afin qu'elle se fasse dans de bonnes conditions dans l'intérêt des enfants et des personnels.*